



PARLEMENT DU MALAWI



NOTE CONCEPTUELLE

**51^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC**

**RÉUNION HYBRIDE ACCUEILLIE PAR LE PARLEMENT DU MALAWI À
LILONGWE (MALAWI)
DU 7 AU 16 JUILLET 2022**

***“THEME: “VERS L’EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA VIABILITÉ ET
L’AUTOSUFFISANCE DANS LA RÉGION DE LA SADC”***

I. CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE L'AUTOSUFFISANCE DANS LA SADC

1. Au cours des dernières décennies, la sécurité énergétique a suscité des inquiétudes croissantes dans la région de la SADC, notamment parce que tous les États membres de la SADC sont fortement dépendants des combustibles fossiles pour produire de l'électricité. Bien que plusieurs politiques aient été mises en place en faveur des énergies renouvelables et vertes pour contrer l'épuisement des réserves de pétrole, de charbon et de ressources naturelles, la région SADC en 2022 reste encore dans son ensemble fortement dépendante des combustibles fossiles pour répondre à ses demandes énergétiques. Les combustibles fossiles restent la source de carburant la plus dominante dans le monde, représentant plus de 80 % de l'approvisionnement énergétique mondial, les principaux exportateurs étant les États-Unis (US), la Russie, l'Iran et le Canada. Dans la région de la SADC, les combustibles fossiles sont largement importés, le pétrole, le pétrole brut, le gaz naturel et même l'huile comestible constituant des importations fréquentes, dont les ménages de la SADC dépendent pour l'électricité et les besoins vitaux. Avec la récente crise entre la Russie et l'Ukraine et les interdictions d'importation de pétrole en provenance de Russie imposées par les États-Unis et l'Union européenne, les spéculations sur le commerce du pétrole ont entraîné une flambée sans précédent des prix du pétrole et du gaz naturel, ce qui n'a fait qu'accroître les incertitudes sur la sécurité énergétique en Afrique australe.
2. Dans ce contexte, le forum parlementaire de la SADC (SADC-PF) encourage depuis longtemps les initiatives visant à accélérer la transition vers des sources d'énergie vertes et renouvelables afin de décarboniser la région de la SADC et de réduire les émissions atmosphériques nocives qui contribuent à la pollution de l'air et au réchauffement climatique. Le passage du cyclone Idai en mars 2019, qui a dévasté des villes et des villages au Malawi, au Zimbabwe et au Mozambique, a constitué un nouveau rappel de la nécessité d'une action climatique rapide, le Forum ayant rapidement réagi par une coopération interparlementaire renforcée sur l'action climatique lors de sa session plénière et par des contributions à un point d'urgence sur un appel au soutien lors de la 140^e Assemblée de l'union interparlementaire.
3. En 2022, le besoin d'énergie verte renouvelable a été marqué par la crise énergétique qui a suivi les sanctions liées à la Russie, rendant l'énergie renouvelable encore plus nécessaire. Pourtant, on ne s'attendait pas à ce que la transition des combustibles fossiles vers l'énergie verte soit aussi abrupte et soudaine. La pénurie de combustibles fossiles pousse la communauté des pays producteurs de pétrole à augmenter la production de pétrole et de gaz pour pallier le déficit à court terme, ce qui éloigne d'autant l'engagement de parvenir à des émissions de carbone nulles d'ici 2030.
4. Pour la région de la SADC, la flambée des réserves de pétrole et de gaz naturel a servi de signal d'alarme pour réévaluer l'état de la sécurité

énergétique de la région. Il ne fait aucun doute que l'Afrique australe s'est également prononcée en faveur de l'action contre le changement climatique en adhérant à plusieurs initiatives telles que l'Agenda 2063 pour l'Afrique, l'Objectif de développement durable 7 sur l'énergie durable et moderne pour tous, le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP 2020-2030), pour n'en citer que quelques-unes. Une action responsable contre le changement climatique impliquera également l'exploitation de sources d'énergie vertes, renouvelables et abordables pour les citoyens de la SADC, ce qui permettra de maintenir la sécurité énergétique. En tant que porte-drapeau du développement socio-économique de la région, la SADC-PF s'est engagée à assurer la sécurité énergétique, car plusieurs droits de l'homme en dépendent fortement, comme le droit au logement, qui implique également une électricité sûre et propre dans les foyers.

5. Les récents développements sur la scène internationale ont ainsi démontré qu'il est impératif de relancer les mesures en faveur de l'énergie verte et d'atteindre plus rapidement et avec un nouvel élan les objectifs énergétiques en matière de parcs hydroélectriques, éoliens et solaires. En outre, il est nécessaire d'accroître la recherche et le développement (R&D) sur les nouvelles sources d'énergie renouvelables en Afrique australe (telles que l'énergie marémotrice et géothermique), et de veiller à ce que les pays soient équipés des outils nécessaires pour identifier les meilleures sources d'énergie renouvelables disponibles au niveau national pour répondre à leurs besoins.

II. LA 51^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM : LA NÉCESSITÉ DE DISCUTER DU RÔLE ET DU MANDAT DES PARLEMENTS POUR FAIRE PROGRESSER L'EFFICACITÉ ET LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUES

6. La sécurité énergétique demeure une préoccupation centrale pour la SADC-PF, car elle a des liens profonds avec la démocratisation, l'État de droit et le parlementarisme. En effet, si environ 759 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'électricité, 3 sur 4 vivent en Afrique subsaharienne (Rapport sur les ODD 2021, UNStats). Cela s'ajoute aux consommateurs qui ne peuvent pas se permettre d'acheter du pétrole pour alimenter les cuisinières ou se procurer de l'huile alimentaire en cas de crise énergétique. L'adage d'Albert Einstein selon lequel "un estomac vide n'est pas un bon conseiller politique" est d'autant plus pertinent dans le cadre d'une crise énergétique, où l'ordre démocratique menace d'être érodé lorsqu'une grande partie de la population est privée des services de base.
7. En tant que représentants des citoyens et des circonscriptions électorales, les parlements sont de puissants agents de changement qui devraient être habilités à s'occuper de l'efficacité énergétique et à soutenir la sécurité énergétique. En particulier en cette période de déficit énergétique mondial, il est nécessaire que les parlementaires tirent parti de leur mandat constitutionnel en tant que députés pour mettre en marche la machine de la réforme énergétique. Atteindre la sécurité énergétique est aujourd'hui un puzzle qui se compose de plusieurs pièces interconnectées, notamment la mise en œuvre de politiques à faible émission de carbone, l'adoption de

lois d'habilitation qui dévoilent des mesures vertes, la mise en place d'incitations fiscales pour les équipements éoliens et solaires, l'introduction d'heures d'été, pour n'en citer que quelques-unes.

8. Le Parlement, en tant qu'institution située à la tête de l'État, est souverain pour adopter une législation habilitante, exercer un contrôle cohérent et examiner les budgets énergétiques afin de garantir la sécurité énergétique. En outre, à court terme, les parlementaires peuvent également donner des conseils sur le recadrage des accords commerciaux d'importation afin de garantir que leurs pays soient correctement approvisionnés en pétrole et en gaz naturel malgré les perturbations temporaires des chaînes d'approvisionnement mondiales.
9. Par ailleurs, il est nécessaire de modérer les spéculations sur le marché pétrolier qui provoquent des incertitudes et poussent les pays à stocker du pétrole au lieu de le vendre. Le Parlement peut également faire pression sur l'exécutif pour qu'il engage toutes les parties prenantes concernées afin de mettre fin à la crise énergétique, y compris l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Association régionale de régulation de l'électricité et les organisations régionales qui ont un poids pour faire pression en faveur de concessions commerciales préférentielles sur le pétrole, le gaz naturel et d'autres combustibles fossiles pour aider les pays pendant la période de crise.
10. Il est donc nécessaire que la 51e Assemblée plénière se réunisse autour du thème **"VERS L'EFFICACITÉ, LA VIABILITÉ ET L'AUTOSUFFISANCE ÉNERGÉTIQUES DANS LA RÉGION DE LA SADC"** pour attirer l'attention du Parlement sur la crise énergétique et sur la nécessité de fournir des solutions rapides et applicables qui peuvent faciliter la disponibilité des sources d'énergie en vue d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens de la SADC.
11. En outre, il est nécessaire de s'aligner sur les nobles buts et objectifs du protocole de la SADC sur l'énergie et du protocole de la SADC sur l'investissement qui, ensemble, envisagent de positionner l'Afrique australe comme une terre de prospérité, de richesse, d'autonomie énergétique et de durabilité. Ce débat interparlementaire est d'autant plus nécessaire que la plupart des pays de la SADC sont importateurs d'énergie et que l'exportation de carburant vers d'autres pays et régions est limitée.

III. L'ADOPTION DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES COMME UN INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE VISANT À GARANTIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA DURABILITÉ ET L'AUTOSUFFISANCE.

12. Lors de la 50^e Assemblée plénière, il a été souligné que des consultations étaient en cours pour l'élaboration de la loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques (GFP), sous la direction des comités permanents concernés de la SADC-PF et d'un groupe de travail technique d'experts.

L'objectif principal de la loi type est de renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement sur les processus de gestion des finances publiques de l'État afin d'assurer la transparence, la responsabilité et les contrôles et équilibres nécessaires.

13. La loi type contient des dispositions innovantes sur la gestion des finances publiques, telles que la nécessité d'aligner les budgets des États sur les objectifs de développement durable (ODD) et d'autres engagements internationaux, l'habilitation des comités des comptes publics (CCP), des dispositions sur les détournements financiers et une partie sur les cryptomonnaies. La loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques prévoit donc des voies pour suivre la transposition dans le droit national d'instruments régionaux tels que les traités relatifs à l'énergie durable et au changement climatique, en exigeant que des liens soient établis par l'exécutif entre les lignes budgétaires proposées pour les mesures prises en matière d'énergie et les engagements pris dans le cadre des traités. La 51^e Assemblée plénière sera donc l'occasion d'examiner les progrès réalisés sur la loi type et d'apprécier sa pertinence pour l'incorporation des mesures issues des traités sur l'énergie, en particulier celles relatives aux faibles émissions de carbone et aux gaz à effet de serre.

IV. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS DE LA 51E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

14. L'Assemblée plénière du Forum est tenue par chacun de ses parlements membres sur une base rotative, conformément à l'article 11 de la Constitution du Forum et aux règles 5-7 du Règlement intérieur.
15. Les objectifs et les résultats attendus de la 51^e Assemblée plénière sont les suivants:
 - a) promouvoir la coopération interparlementaire, la diplomatie et la solidarité entre les parlements membres de la SADC, et célébrer l'identité de la SADC;
 - b) faire le point sur l'efficacité énergétique et la situation de la sécurité dans la SADC à la suite de la perturbation mondiale de l'approvisionnement en pétrole et en gaz;
 - c) délibérer sur la question de la sécurité énergétique et la nécessité de mettre en œuvre des solutions d'énergie renouvelable dans le cadre de la lutte contre le changement climatique;
 - d) d'adopter la loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques;
 - e) examiner et approuver les rapports des comités permanents, du Caucus régional des femmes parlementaires et des autres organes du Forum;

- f) examiner les motions et les déclarations des parlementaires qui s'inscrivent dans le cadre du thème de l'Assemblée plénière;
- g) promouvoir la politique interparlementaire parmi les parlements membres de la SADC en ce qui concerne les valeurs partagées et les agendas communs.

V. LIEU

16. La 51^e Assemblée plénière sera une session hybride (partiellement en ligne) accueillie physiquement par l'Assemblée nationale du Malawi, située à Lilongwe, au Malawi.
